

**SOUS-RÉGIE DE RECETTES POUR L'EXERCICE DES
DROITS D'ENTRÉES AUX SPECTACLES ORGANISÉS PAR
LA BOÎTE A MUSIQUES**

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

FIN DE FONCTIONNEMENT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquière
BP 30109 – 59393
Wattrelos Cedex

Nous, Maire de la ville de Wattrelos,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 instituant une sous-régie de recettes auprès de la Boîte à Musiques, installée à l'Office de Tourisme – 189 rue Carnot 59150 WATTRELOS ;

Vu l'arrêté du 5 août 2025 instituant une régie de recettes pour la billetterie des spectacles et manifestations culturelles ;

Vu la décision du 5 août 2025 instituant une sous-régie de recettes pour la billetterie des spectacles et manifestations culturelles dans les locaux de l'association « Wattrelos Découvertes » (anciennement Office de Tourisme) ;

Vu l'avis conforme du Comptable Public assignataire du 18 juillet 2025 ;

ARRÊTONS :

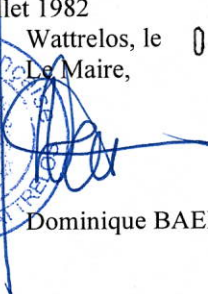
ARTICLE 1^{er} : A compter du 9 septembre 2025, il est mis fin à la sous-régie de recettes pour la Boîte à Musiques, installée à l'Office de Tourisme de Wattrelos.

ARTICLE 2 : L'arrêté du 6 décembre 2019 instituant cette sous-régie est abrogé à compter de cette date.

ARTICLE 3 : Le Maire et le Comptable Public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la commune.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans les 2 mois suivant sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la
Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la
Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattrelos, le 06 AOUT 2025
Le Maire,

Dominique BAERT

Fait à Wattrelos, le 5 août 2025
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,


Dominique BAERT

VISA DU COMPTABLE PUBLIC